



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

1<sup>re</sup> séance du mardi 27 août 2024

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

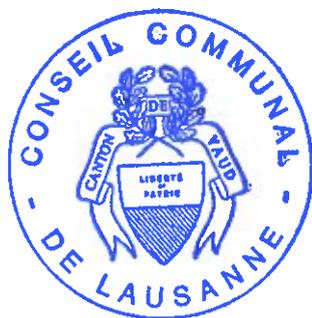
- vu le Préavis N° 2024/14 de la Municipalité du 14 mars 2024 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 3'500'000.- pour les travaux décrits dans le présent préavis ;
2. d'amortir le crédit mentionné sous chiffre 2, par le budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, rubrique 210.331, Service de l'eau, eau potable ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 210.390, eau potable du Service de l'eau.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-sept août deux mille vingt-quatre.

Le président



La secrétaire adjointe